

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00054
Numéro SIREN : 824 707 913
Nom ou dénomination : 2GTC

Ce dépôt a été enregistré le 17/09/2021 sous le numéro de dépôt B2021/011393

2GTC

M393

SAS au capital de 500 €
Siège social : 81, Avenue Joseph Louis Ortolan
83100 TOULON

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

RCS TOULON B 824 707 913

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2021

Exercice clos le 31.12.2020

I

L'an deux mille vingt et un, le 25 Juin à 19 heures. Les associés de la société par actions simplifiée 2GTC, au capital de 500 €, divisé en 500 actions de 1 € chacune se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président à chaque actionnaire.

Il a été établie une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Madame ARONI Agnès présidente.

Monsieur GHIO Fabien, actionnaire présent et acceptant, est appelé comme scrutateur.

La présidente constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les associés présents ou représentés ou votant à distance, possèdent 500 actions sur les 500 actions formant le capital social et ayant droit de vote peut valablement délibérer.

II

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la copie des lettres de convocation adressées aux associés.
- la feuille de présence signée des membres du bureau.
- les statuts de la société.
- l'inventaire de l'actif et du passif de la société au 31 Décembre 2020.
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe).
- le rapport de gestion de la présidente.

AA OF

Puis, la présidente déclare que tous les documents et renseignements devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux associés, leur ont été adressés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation à l'assemblée, et que la société a satisfait, dans les conditions légales, aux demandes de documents dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

III

La présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 et des rapports qui les concernent ; quitus à la présidente.
- affectation et répartition du résultat de l'exercice.
- rapport spécial de la présidente sur les conventions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.
- pouvoirs en vue des formalités.

Puis la présidente présente son rapport et donne lecture des rapports listés et ci avant énoncés. Après quoi, et personne ne demandant plus la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

IV

Résolution 1 : Approbation des comptes annuels

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après que le rapport de gestion de la présidente lui ait été présenté, approuve dans toutes leurs parties le rapport de la présidente et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle constate qu'aucune dépense ou charge non déductible fiscalement, visée à l'article 39, 4, du Code général des impôts, n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

L'assemblée générale donne en conséquence à la présidente quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

NA - Gr

Résolution 2 : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2020

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, sur proposition de la présidente, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020, soit un bénéfice de 4 594 euros, de la manière suivante :

- Réserve légale : 50 €
- Report à nouveau : 4 544 €

Dividendes distribués antérieurement

L'assemblée générale prend acte que les dividendes mis en distribution au titre de cet exercice sont nuls.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

Résolution 3 : Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la présidente sur les conventions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve ledit rapport et l'absence de conventions qui s'y trouvent visées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

Résolution 4 : Rémunération de la présidente

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, décide de ratifier l'absence de rémunération attribuée à la présidente pour l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

Résolution 5 : Pouvoirs pour les formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

AD CF

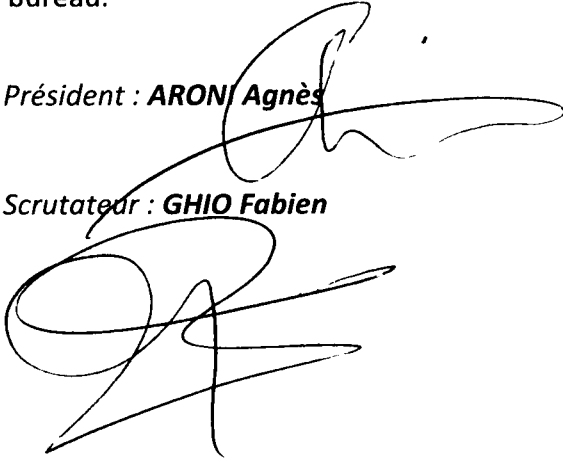
V

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures.

Le présent procès-verbal, établi par la présidente, a été signé par elle-même et les membres du bureau.

Le Président : **ARON Agnès**

Le Scrutateur : **GHIO Fabien**

The image shows two handwritten signatures in black ink. The first signature, for Agnès Aron, is a cursive script with a large, looping initial 'A'. The second signature, for Fabien Ghio, is also cursive, with a large, looping initial 'F' and a long horizontal stroke extending to the right.



*_*_*

SAS au capital de 500 €
Siège social : 81 Avenue Joseph Louis Ortolan
83100 TOULON



RCS TOULON B 824 707 913

**Rapport de gestion de la présidente sur les comptes de l'exercice
clos le 31 Décembre 2020**

Madame ARONI Agnès, associée et présidente de la SAS 2GTC, a établi le présent rapport de gestion aux fins d'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020, conformément à l'article L.227-9 du code de commerce. Le présent rapport est présenté à l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie le 25 Juin 2021 au siège de la société.

I – Situation comptable :

La société a réalisé, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, un montant de produits d'exploitation de 145 694 € contre des produits d'exploitation 600 sur l'exercice antérieur, soit une augmentation très importante.

Compte tenu des diverses charges d'exploitation s'élevant à 139 348 €, contre 521 € pour l'exercice précédent, le résultat d'exploitation est un bénéfice de 6 346 € contre un bénéfice de 79 € pour 2019.

Compte tenu de produits financiers nuls et des charges financières d'un montant de 5 €, le résultat financier est un déficit de (-) 5 € contre un résultat nul pour l'année précédente.

Compte tenu que les produits exceptionnels nuls et des charges exceptionnelles de 938 €, le résultat exceptionnel est un déficit de (-) 938 €, contre un résultat exceptionnel nul pour l'exercice antérieur.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net comptable avant impôt est un bénéfice de 4 594 €.

Le montant de l'impôt sur les bénéfices s'élève à 810 €.

II – Activités de la société en matière de recherche et de développement :

La société n'exerce et n'a exercé, au titre de cet exercice aucune activité en matière de recherche et de développement.

III – Evènements important survenus depuis la clôture de l'exercice :

Aucun évènement susceptible de figurer dans ce rapport n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

IV – Evolution prévisible et perspective d'avenir :

Au cours de cet exercice comptable, le chiffre d'affaires a été de 145 693 €, contre 600 € pour l'exercice précédent ; cette forte augmentation a permis d'absorber les charges d'exploitation de 139 348 €.

La politique envisagée est de poursuivre dans le développement du chiffre d'affaires ainsi que de maîtriser les postes de charges d'exploitation, afin d'améliorer le résultat d'exploitation.

Ainsi l'objectif est de maintenir cette croissance en consolidant le chiffre d'affaires et en maîtrisant les charges d'exploitations afin de consolider les capitaux propres de la société et assurer la solidité financière de l'entreprise.

V – Présentation des comptes annuel et affectation du résultat :

Les comptes sociaux sont présentés selon les modalités et spécifications du nouveau plan comptable. Au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, il n'y a pas eu de changement de présentation et de méthode d'évaluation des comptes.

Concernant l'affectation du résultat bénéficiaire de 4 594 €, celui-ci sera reporter de la manière suivante :

- Réserve légale : 50 €
- Report à nouveau : 4 544 €

VI – Dividendes distribués :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, il n'a encore été distribué aucun dividende.



VII – Résultat des cinq derniers exercices :

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102, alinéa 2, du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices n'est pas renseigné en totalité du fait de la création de la société en 2017 :

Exercice clos le	Résultat net comptable
31/12/2019	79 €
31/12/2018	648 €
31/12/2017	(-) 727 €
31/12/2016	Néant
31/12/2015	Néant

VIII – Dépenses et charges non déductibles fiscalement, traitement extra-comptable :

A partir du bénéfice net comptable de l'exercice, il a été réintégré le montant de l'impôt société pour un total de 810 €.

Ainsi, le montant du résultat fiscal soumis à l'impôt sur les sociétés s'établit à la somme de 4 594 € taxable de la manière suivante :

- 4 594 € taxable au taux réduit de 15 %

Le montant de l'impôt sur les sociétés s'élève à de 810 €.

Le montant du résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs s'élève à 5 404 €.

La somme de 1 € concernant les déficits restant à reporter a été déduite afin d'obtenir un résultat fiscal après imputation des déficits de 5 403 €.

Le montant total des déficits restant à reporter sur les prochains exercices est nul.

IX – Filiales, participations et sociétés contrôlées :

La société ne détient aucune participation directe ou indirecte dans d'autres sociétés.

X – Information concernant le capital :

Néant.

XI – Convention relevant de l'article L.227-10 du code de commerce

1- Conventions conclues au cours de l'exercice : néant.

XII – Charges Somptuaires : (CGI. Art 223 quater et 39-4)

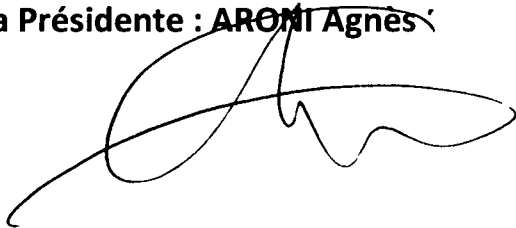
Aucune charge somptuaire n'a été engagée.

XIII – Frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial (CGI. Art 223 quinquies et 39-5)

Néant.

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous remercions de bien vouloir les approuver, comme nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

La Présidente : ~~ARON~~ Agnès

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Agnès Aron', written over the printed name 'ARON Agnès'.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

01012020

31122020

X

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
S A S 2GTC		81 Av. Joseph Louis Ortolan	
SIRET	8 2 4 7 0 7 9 1 3 0 0 0 1 1	83100 TOULON	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

Activités exercées	Bâtiment - Maçonnerie Générale	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--------------------------------	--

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	0	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	5 403	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%			
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	<input type="checkbox"/>
		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
		Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom	
NIF	

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom	
	NIF	

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Cabinet C. NICOLAS & ASSOCIES 271 AVENUE SADI CARNOT 83130 LA GARDE Tél: 04.94.147.147		Tél:	
---	--	------	--

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 25/03/2021	Lieu: TOULON
	Qualité et nom du signataire: ARONI Agnès	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature	Présidente
Examen de conformité fiscale (ECF)		

Cabinet C. NICOLAS & ASSOCIES
Certifié conforme à l'original

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e
					f
					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)

1 Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	2 Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	3 Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			4 à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
			5 Indemnités forfaitaires.	6 Remboursements.	7 Indemnités forfaitaires.	8 Remboursements.	
M GHIO FABIEN Associé 81 AV JOSEPH LOUIS ORTOLO	495	2020					
Mme GHIO Agnès Présidente 12 Avenue Antoine Se	5	2020					
Le Colibri 83000 TOULON							

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice	
	MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise		S A S 2GTC		Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise		81 Av. Joseph Louis Ortolan		83100 TOULON	
Numéro SIRET *		8 2 4 7 0 7 9 1 3 0 0 0 1 1			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 0	
				Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 1 9	
				Net	
				3	
				Net	
				4	
ACTIF					
		Brut		Amortissements - Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
				Net	
				4	
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles		010		012	
Fonds commercial *					
Autres *		014		016	
Immobilisations corporelles *		028		030	
Immobilisations financières * (1)		040		042	
Total I (5)		044		048	
STOCKS					
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052	
Marchandises *		060		062	
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
Créances (2)		068		070	
Clients et comptes rattachés*		72 044		72 044	
Autres * (3)		072		074	
6 434				6 434	
Valeurs mobilières de placement		080		082	
Disponibilités		084		086	
2 692				2 692	
Charges constatées d'avance *		092		094	
Total II		096		098	
81 170				81 170	
Total général (I+II)		110		112	
81 170				81 170	
				809	
PASSIF					
				Exercice N NET	
				1	
				Exercice N-1 NET	
				2	
CAPITAUX PROPRES					
Capital social ou individuel *		120		500	
Ecart de réévaluation		124			
Réserve légale		126			
Réserves réglementées*		130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)		132			
Report à nouveau		134		(1)	
(79)				(79)	
Résultat de l'exercice		136		4 594	
Provisions réglementées		140			
Total I		142		5 093	
Total II		154		499	
DETTES (4)					
Emprunts et dettes assimilées		156			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
Fournisseurs et comptes rattachés *		166		9 963	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)		172		66 114	
532				310	
Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		76 077	
Total général (I + II + III)		180		81 170	
				809	
RENVIS					
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4) Dont dettes à plus d'un an	
				195	
(2) Dont créances à plus d'un an		197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	
				182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	
				184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 312 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		S A S 2GTC						Néant		*				
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le						
				[3 1 1 2 2 0 2 0]						[3 1 1 2 2 0 1 9]						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires		209					210							
	Production vendue	biens		215					214							
		services *			217					218	145 693	600				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								222						
	Production immobilisée *									224						
	Subventions d'exploitation reçues									226						
	Autres produits									230	0					
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)										232	145 694	600			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)									234						
	Variation de stock (marchandises) *									236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *									240						
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)								242	138 872	520				
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	476						244	476				
	Rémunérations du personnel *									250						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)									252						
	Dotations aux amortissements *									254						
	Dotations aux provisions									256						
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259							262			1			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260													
Total des charges d'exploitation (II)										264	139 348	521				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270	6 346	79				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers									280						
	Produits exceptionnels									290						
	Charges financières									294	5		0			
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347							300	938				
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348												
Impôts sur les bénéfices *									306	810						
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)										310	4 594	79				
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312	4 594	314				
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *									316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles									318						
	Provisions non déductibles *									322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)									324	810					
	Divers* dont intérêts excédentaires des optés-cis d'associés	247			écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248			330						
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option					(Part de loyers dispensés de régularisation)		249			251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									999						
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997					
	Entreprise nouvelles (44 septies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et octies A)		987	Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)		127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)		138			342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 septies A)		989	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)		991								
	Dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer		344	Créance due au report en arrière du déficit		346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art 44 sexdecies)		992			350		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	5 404	354				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)										356					
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :										360	1				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	5 403	372				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegul Quatre

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S A S 2GTC

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
	Immobilisations financières	480		482		484		486			
TOTAL		490		492		494		496			
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596		597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S A S 2GTC

Néant

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
TOTAL		680	682	684	686				

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700	705		
Terrains	710	715		
Constructions	720	725		
Inst. techniques matériel et outillage	730	735		
Inst. générales agenc. am. divers	740	745		
Matériel de transport	750	755		
Autres immobilisations corporelles	760	765		
TOTAL	770	775		

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés	983	1
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	1
Déficits reportables	984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Déficits de l'exercice	860	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996
--	-----	--	-----

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	31 456
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	4 828
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III du C.G.T.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.